

Feu vert du Sénat à l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire

Paris, 16 mai 2019 (AFP) -

Le Sénat a donné son feu vert à l'unanimité mercredi à l'abaissement de six à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire, mesure phare du projet de loi "pour une école de la confiance" examiné en première lecture.

Cette obligation, traduction d'un engagement pris par Emmanuel Macron en mars 2018, doit entrer en vigueur dès la rentrée prochaine.

Pour le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, c'est "l'article le plus important de la loi", avec "une dimension sociale concrète, mais aussi une dimension de signal". "C'est une loi de renforcement de l'école maternelle", a-t-il souligné.

Alors que cette mesure est souvent présentée comme symbolique, au regard du peu d'enfants de la tranche d'âge qui ne fréquentent pas l'école aujourd'hui, M. Blanquer a estimé qu'"on ne saurait la minimiser". "25.000 enfants, ça n'est pas quantité négligeable (...) même un enfant, c'est important", a-t-il dit.

Selon les statistiques du ministère, le taux de scolarisation s'élevait en 2016-2017 à 97,5% à trois ans, à 99,9% à quatre ans et à 100% à cinq ans.

Le sénateur LREM de Guyane Antoine Karam a salué "une mesure profondément sociale", "pour une égalité des chances de tous les enfants". Avec Mayotte, la Guyane connaît un des taux de scolarisation les plus faibles. En 2013, il s'élevait en Guyane à 80% pour les enfants de trois ans et autour de 90% pour les quatre et cinq ans.

Les sénateurs ont modifié le texte issu de l'Assemblée nationale, pour permettre, au travers d'un dialogue entre les familles et les directeurs d'école, des dérogations à l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle. Il s'agit par exemple de permettre aux petits qui ne déjeunent pas à la cantine de rester faire la sieste à la maison.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le Sénat a également donné son feu vert à l'obligation de formation de 16 à 18 ans, en réponse au décrochage scolaire, même si les questions des moyens et de l'efficacité ont été soulevées par plusieurs sénateurs.

Le ministre a défendu dans cette mesure "un progrès social", le rapporteur soulignant qu'elle a l'intérêt de "créer une contrainte collective".

vm/sma

Afp le 16 mai 19 à 00 17.